DECIDE

Article 1

Le Plan Directeur de Coordination des Programmes de Lutte contre la Désertification de la CEDEAO est adopté tel qu'il figure à l'annexe de la présente Décision.

Article 2

Le Secrétariat Exécutif est chargé en collaboration avec le Fonds de la CEDEAO, de prendre les mesu es appropriées pour la mise en oeuvre dudit Programme.

Article 3

La présente Décision entre en vigueur dès sa signature et sera publiée dans le Journal Officiel de la Communauté et dans le Journal Officiel de chaque Etat membre.

FAIT A ABUJA, LE 28 JUILLET 1994

POUR LE CONSEIL LE PRESIDENT

M. ROBERT DOSSOU

DECISION C/DEC.10/7/94 AUTORISANT LE SECRETAIRE EXECUTIF A SIGNER UN ACCORD DE COOPERATION AVEC LE FONDS DES NA-TIONS UNIES POUR L'ENFANCE (UNICEF)

LE CONSEIL DES MINISTRES

VU l'Article 6 du Traité de la CEDEAO portant création du Conseil des Ministres et définissant sa composition et ses fonctions;

Considérant les recommandations de la Cinquième réunion de la Commission des Affaires Sociales et Culturelles tenue à Lagos du 25 au 27 Mai 1994;

DECIDE

Article 1

Le Secrétaire Exécutif de la CEDEAO est, par la présente, autorisé à signer l'Accord de Coopération entre la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), ci-joint.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur dès sa signature et sera publiée dans le Journal Officiel de la Communauté et dans le Journal Officiel de chaque Etat membre.

FAIT A ABUJA, LE 28 JUILLET 1994

POUR LE CONSEIL LE PRESIDENT

M. ROBERT DOSSOU

ACCORD CADRE DE COOPERATION ENTRE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST ET LE FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

Par le présent Accord conclu le1994

Entre:

La Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ci-après dénommée "LA CEDEAO" dont le Siège est au 6, King Goerge V Road, PMB 12745, LAGOS.

d'une part,

Et:

Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance ci-après dénommée "L'UNICEF" et dont le Siège est à 3 UN Plazza NEW-YORK/New-York

d'autre part.